

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue le 19 décembre 2024 à 16h35, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Normand Latreille, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Suzanne Parisé formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

24-12-817

**OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE**

D'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-12-818

**APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

D'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière, avec le retrait du point suivant :

5.3 Signature d'une promesse d'achat entre la Ville et Forex inc. – lots 3 048 228, 3 049 860, 3 048 253, 3 048 240, 3 048 235, 3 048 233, 3 048 232, 3 048 229. 3 048 230 et 3 048 231.

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

24-12-819

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU  
19 DÉCEMBRE 2024**

L'approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 19 décembre 2024 à 16 h 20 aura lieu à une séance ultérieure.

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-12-820

**SIGNATURE D'ENTENTE RELATIVE AU CONTRÔLE ET AUX BONS  
TRAITEMENTS ENVERS LES CHIENS ET LES CHATS POUR L'ANNÉE  
2025 - CENTRE CANIN LE REFUGE**

CONSIDÉRANT le *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens*;

EN CONSÉQUENCE, d'autoriser la signature de l'entente relative au contrôle et aux bons traitements envers les chiens et les chats, à intervenir avec le Centre canin le refuge pour l'année 2025, laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-12-821

**SIGNATURE D'ENTENTE RELATIVE L'EXPLOITATION DU CENTRE DE  
PLEIN AIR DE MONT-LAURIER POUR LES ANNÉES 2024 À 2026**

CONSIDÉRANT l'entente l'exploitation intervenue avec le centre de plein air de Mont-Laurier (CPAML) pour les années 2024 à 2026, résolution 23-04-253;

CONSIDÉRANT que la Ville s'est engagée à mettre à la disposition du CPAML les lots entiers numéros 3 263 017, 3 050 579, 3 049 819, 3 050 455, 4 840 003 et 3 050 452, article 3.1 de ladite entente;

CONSIDÉRANT que le CPAML n'utilise que les pistes de ski de fond et les pistes de raquettes sur ces lots;

CONSIDÉRANT que de préciser la superficie réellement utilisée par le CPAML dans l'entente a un grand impact fiscal pour celui-ci;

EN CONSÉQUENCE, d'autoriser la signature de l'entente relative l'exploitation du centre de plein air de Mont-Laurier pour les années 2024 à 2026 modifiée, afin de préciser la superficie des lots que la Ville met à la disposition du Centre de plein air de Mont-Laurier inc., laquelle est jointe à la présente pour en faire partie intégrante.

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-12-822

**AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 4-23 RELATIF À LA COMPENSATION MENSUELLE À ÊTRE VERSÉE POUR LES SERVICES MUNICIPAUX OFFERTS AUX PROPRIÉTAIRES OU OCCUPANTS D'UNE ROULOTTE OU MAISON MOBILE POUR L'ANNÉE 2025**

Monsieur le conseiller Yves Desjardins donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 4-23 visant à remplacer l'article 2 du règlement numéro 4 relatif à la compensation mensuelle à être versée pour les services municipaux offerts aux propriétaires ou occupants d'une roulotte ou maison mobile, afin d'établir les taux de location des terrains de l'Île Bell ainsi que l'imposition de permis à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

24-12-823

**AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 5-24 RELATIF À LA RÉGIE, L'ADMINISTRATION ET LA TAXATION DE L'AQUEDUC DANS LA VILLE POUR L'ANNÉE 2025**

Monsieur le conseiller Yves Desjardins donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 5-24 visant à remplacer l'annexe « I » du règlement numéro 5 relatif à la régie, l'administration et la taxation de l'aqueduc dans la Ville, et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2025 et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

24-12-824

**AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 8-21 RELATIF AU SERVICE D'ÉGOUT POUR L'ANNÉE 2025**

Monsieur le conseiller Yves Desjardins donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 8-21 visant à remplacer l'annexe « I » du règlement numéro 8 pourvoyant à exiger une compensation pour le service d'égout de la Ville, et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2025 et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

24-12-825

**AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 95-54 RELATIF À LA TARIFICATION DES SERVICES ET ACTIVITÉS DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 2025**

Monsieur le conseiller Yves Desjardins donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 95-54 visant à remplacer les annexes « II » et « III » et modifier l'annexe « V » du règlement numéro 95 relatif à la tarification des services et des activités de la Ville afin :

- d'ajuster les montants pour la consultation des rôles d'évaluation via la plateforme Immonet;
- de mettre à jour le tableau indiquant le prix des biens divers vendus par la Ville;
- d'ajuster les montants pour la transcription, la reproduction et la transmission des documents détenus par la Ville;
- de préciser les modalités d'encaissement des dépôts dans le cadre d'un projet nécessitant un certificat d'autorisation ou un permis de construction.

Le président de la séance présente le projet de règlement et le dépose.

24-12-826

**AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 155-18 RELATIF À LA CONSTITUTION D'UN FONDS LOCAL RÉSERVÉ À LA RÉFECTION ET À L'ENTRETIEN DE CERTAINES VOIES PUBLIQUES POUR L'ANNÉE 2025**

Monsieur le conseiller Yves Desjardins donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 155-18 visant à modifier l'article 7 du règlement 155 relatif à la constitution d'un fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques, afin de décréter les tarifs applicables rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2025 et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

24-12-827

**AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 176-18 RELATIF À L'ENLÈVEMENT DES RÉSIDUS ULTIMES, DES MATIÈRES RÉCUPÉRABLES, DES MATIÈRES ORGANIQUES ET DES ENCOMBRANTS POUR L'ANNÉE 2025**

Monsieur le conseiller Yves Desjardins donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 176-18 visant à :

- remplacer le titre du règlement;
- remplacer l'annexe « I » afin d'harmoniser le règlement de la Ville en regard des nouvelles règles établies par la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre;
- remplacer l'annexe « II » afin de mettre à jour le tarif imposable pour l'année 2025.

Le président de la séance présente le projet de règlement et le dépose.

24-12-828

**AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 300-8 RELATIF À LA TARIFICATION DU TRAITEMENT DES BOUES DES INSTALLATIONS SEPTIQUES PAR LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA LIÈVRE POUR L'ANNÉE 2025**

Monsieur le conseiller Yves Desjardins donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 300-8 visant à remplacer l'annexe « I » du règlement numéro 300 relatif à la tarification du traitement des boues des installations septiques par la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre, et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2025 et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

24-12-829

**AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 431 RELATIF À LA TAXATION POUR L'ANNÉE 2025**

Monsieur le conseiller Yves Desjardins donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 431 visant à prévoir les taux de taxation rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2025 et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

24-12-830

**AVIS DE MOTION DE L'ADOPTION, DE LA PRÉSENTATION ET DU DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 432 RELATIF AUX DÉPENSES POUR DES TRAVAUX DE RESURFAÇAGE, DE CONSTRUCTION, DE RÉFECTION ET DE TROTTOIRS POUR L'ANNÉE 2025**

Monsieur le conseiller Yves Desjardins donne avis de motion de l'adoption du règlement numéro 432 visant à décréter des dépenses en immobilisations de 1 000 000 \$ pour des travaux de resurfaçage, de construction, de réfection et de trottoirs et pour affecter les sommes nécessaires pour l'année 2025 et le dépose.

Le président de la séance présente le projet de règlement.

24-12-831

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 95-53 RELATIF À LA TARIFICATION DES SERVICES ET DES ACTIVITÉS DE LA VILLE**

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 95-53 intitulé *Règlement pour remplacer l'annexe « I » du règlement numéro 95 relatif à la tarification des services et des activités de la Ville afin d'ajuster la tarification pour l'année 2025* a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, d'adopter le règlement numéro 95-53, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-12-832

**FIXER LE TAUX D'INTÉRÊT SUR LA FACTURATION DIVERSE POUR L'ANNÉE 2025**

De fixer, pour l'année 2025 incluant les arrérages au 31 décembre 2024, le taux d'intérêt sur la facturation diverse échue à 15 % par an.

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-12-833

**FIXER LE TAUX D'INTÉRÊT SUR LES TAXES DUES ET LES DROITS DE MUTATIONS IMMOBILIÈRES POUR L'ANNÉE 2025**

De fixer le taux d'intérêt pour les taxes dues et les droits sur les mutations immobilières pour l'année 2025, incluant les arrérages au 31 décembre 2024, portent intérêt au taux de 15 % par an, à la date de l'expiration du délai pendant lequel elles doivent être payées sans qu'il soit nécessaire qu'une demande spéciale soit faite à cet effet.

Ont voté en faveur :       Normand Latreille, Émilie Tessier, Yves  
Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-12-834

**REPORT DE LA DATE D'ÉCHÉANCE DE LA FACTURATION**

CONSIDÉRANT la grève de la poste du 15 novembre au 17 décembre 2024;

CONSIDÉRANT que les comptes et les factures n'ont pu être livrés aux citoyens;

CONSIDÉRANT la fermeture de l'hôtel de ville du 24 décembre 2024 au 3 janvier 2025;

EN CONSÉQUENCE, d'autoriser la trésorière à reporter les dates d'échéance des comptes et des factures du 16 décembre 2024 et du 7 janvier 2025 au 20 janvier 2025

Ont voté en faveur :       Normand Latreille, Émilie Tessier, Yves  
Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-12-835

**DEMANDE DE SUBVENTION DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE  
LOCALE SOUS-VOLET - PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION  
PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE**

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli, dossier ZUY36777 – 79088 (15) – 20240425-015;

CONSIDÉRANT que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE, que le conseil de la Ville approuve les dépenses d'un montant de 126 328 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Ont voté en faveur :        Normand Latreille, Émilie Tessier, Yves  
   Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.



**DEMANDE DE SUBVENTION PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE  
LOCALE SOUS-VOLET - PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION  
D'ENVERGURE OU SUPRAMUNICIPAUX (PPA-ES)**

CONSIDÉRANT que la Ville a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT que la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la 3<sup>e</sup> année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

CONSIDÉRANT que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli, dossier VYT83427 – 79088 (15) – 20240425-015;

CONSIDÉRANT que la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre à compter de la 3<sup>e</sup> année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

CONSIDÉRANT que le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT que, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT que l'aide financière est allouée sur une période de 3 années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

CONSIDÉRANT que l'aide financière est répartie en 3 versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

1<sup>er</sup> versement : 40 % de l'aide financière accordée;

2<sup>e</sup> versement : 80 % de l'aide financière accordée, moins le 1<sup>er</sup> premier versement;

3<sup>e</sup> versement : 100 % de l'aide financière accordée, moins les 2 premiers versements.

CONSIDÉRANT que les travaux effectués après le 3<sup>e</sup> anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

CONSIDÉRANT que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE, que le conseil de la Ville approuve les dépenses d'un montant de 119 585 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

24-12-837

**MODIFIER LA RÉSOLUTION NUMÉRO 24-12-795 - AFFECTATIONS À MÊME LE SURPLUS NON AFFECTÉ - SURPLUS AFFECTÉ POUR LA VIDANGE DES ÉTANGS ET LA VALORISATION DES BOUES DE L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES**

De modifier la résolution numéro 24-12-795 afin de remplacer le 1<sup>er</sup> paragraphe du dispositif par le texte suivant :

« EN CONSÉQUENCE, d'affecter un montant de 94 000 \$ à même le surplus non affecté au 31 décembre 2024, afin d'augmenter les surplus affectés suivants :

- Vidange des étangs (55-992-50-100) 38 000 \$;
- Valorisation des boues (55-992-50-110) 56 000 \$. »

Ont voté en faveur : Normand Latreille, Émilie Tessier, Yves Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

**DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

24-12-838

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Que la séance soit levée.

Ont voté en faveur :      Normand Latreille, Émilie Tessier, Yves  
Desjardins, Suzanne Parisé

Ont voté contre :

Le maire s'abstient de voter.

ADOPTÉE.

---

Daniel Bourdon, maire

---

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

---

Daniel Bourdon, maire